

incontestables à jouir des immunités qui lui ont été garanties et qui ne sauraient lui être ravies. C'est ce que Nous allons, N. T. C. F., vous démontrer. A cette fin, Nous allons signaler à votre sérieuse attention quelques extraits d'une *Lettre Pastorale*, que l'Archevêque et les Evêques de cette province adressèrent, d'un commun accord, le 22 Septembre dernier, au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles confiés à leurs soins, pour leur exposer les vrais principes, admis de tout temps dans la sainte Eglise, et sur lesquels reposent les deux sociétés à qui la divine Providence a confié la charge de gouverner le monde.

Vous verrez, par ce paragraphe, N. T. C. F., que vos Evêques qui vous prêchent en toute occasion l'obligation de rendre à César ce qui est dû à César, savent aussi élever hardiment la voix, quand il est question de réclamer les justes droits et les libertés sacrées de l'Eglise, c'est-à-dire quand il s'agit de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Vous donnerez donc à ce passage, qui est plein de grandes vérités, l'attention religieuse qu'il mérite.

“ L'Eglise, disent-ils, a reçu mission d'enseigner à toutes les nations tous les commandements de Jésus-Christ...”

“ Pour remplir cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Eglise fût constituée par son divin fondateur, sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile....

“ Non-seulement l'Eglise est indépendante de la société civile, mais elle lui est même supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin....

“ La société civile se trouve *indirectement* mais véritablement subordonnée, car non-seulement elle doit s'abstenir de tout ce qui peut mettre obstacle à la fin dernière et suprême de l'homme, mais encore elle doit aider l'Eglise dans sa mission divine et au besoin la protéger et la défendre....

“ Ces sociétés.... sont indépendantes chacune dans sa sphère propre....